

## Article 1 – Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et les obligations de la société Allegro Services et du client ayant recours à ses prestations.

## Article 2 – Modalité d'exécution

Le jour de l'intervention et le type de prestations sont convenus **par téléphone** entre le client et Allegro Services. Le contrat est réputé formé dès l'acceptation du déplacement de l'intervenant par le client.

### 2.1 La durée et le prix de la prestation

Toute intervention a une durée minimale de **1 heure**. Au-delà de cette heure indivisible, la facturation s'effectue par **demi-heure** (*toute demi-heure commencée est due*). Le système de tarification comprend les déplacements pour toutes les communes du Grand Lyon.

### 2.2 Planification et modification des interventions

La prestation est commandée au moins **12 heures à l'avance** et planifiée sous réserve de disponibilité du personnel de Allegro Services. Elle peut être annulée ou suspendue **sans frais** sur simple appel téléphonique au moins **24 heures (un jour ouvrable) avant sa réalisation** sous peine d'être considérée comme due.

### 2.3 Les intervenants

Le client s'interdit d'employer de manière **directe** ou **indirecte** tout intervenant qu'il lui a été proposé pour effectuer des prestations à son domicile. Cette interdiction est limitée à **un an** à compter de la dernière facture établie. Toute dérogation à ce principe sera susceptible d'une action en concurrence déloyale et sera portée devant le tribunal compétent du lieu de domiciliation de Allegro Services.

## Article 3 – Modalités de fonctionnement

À la fin de chaque prestation, l'intervenant remplira une facture. Le règlement s'effectue à la fin de chaque intervention par chèque ou espèce.

## Article 4 – Assurance

Allegro Services déclare être assurée pour les dommages qui pourraient être causés par ses intervenants au domicile du client. En revanche, Allegro Services ne saurait être tenu pour responsable des dommages dus à la défectuosité des équipements informatiques et environnementaux.

## Article 6 – Responsabilités

Allegro Services et ses intervenants s'engagent à faire tout le nécessaire et déclarent avoir toutes les qualités nécessaires afin de mener à bien les interventions demandées. Le succès et la durée effective dépendent de l'accessibilité et de l'état du matériel et des logiciels utilisés. Si malgré les interventions de Allegro Services, le problème n'est pas résolu, la société délivrera alors un **diagnostic** à son client afin de trouver les bonnes solutions pour résoudre le problème (*achat de matériel, logiciel...*). Le coût de l'intervention sera alors équivalent à une heure travaillée. Le client déclare être en possession des supports originaux d'installation de ses logiciels et reconnaît être informé des risques habituels de toute manipulation informatique